



Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 26

Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Chemins doux
- création d'un
parcours forestier
sur la Commune -
Autorisation donnée
à Monsieur le Maire
de signer les
conventions de
passage avec les
propriétaires privés

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

DELIBERATION N° 16

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint, expose à l'assemblée que la Commune est porteuse d'un projet qui permettra de faire découvrir ou redécouvrir aux Boucalais les espaces naturels, notamment les sentiers forestiers qui sillonnent le territoire.

Ce projet de parcours, présenté en commission le 14 novembre 2022, a été défini selon le plan annexé. Il s'étend sur toute une zone périphérique de la Commune reliant majoritairement des espaces boisés situés en zone naturelle sensible et a été intitulé « La Ronde des Forêts ».

A terme, l'intention est de le compléter par un maillage interne de plusieurs petits chemins qui permettront aux habitants de ne plus avoir à utiliser leur véhicule pour se rendre dans divers points du territoire, tout en étant en sécurité.

Sur ce tracé, des sites particuliers ont été repérés et devront être signalés de manière appropriée soit parce qu'ils offrent des points de vue remarquables, soit parce qu'ils ont un intérêt patrimonial à caractère historique.

Des aménagements seront nécessaires pour certains secteurs du parcours SLOW le rendre accessible au plus grand nombre, avec des travaux paysagers respectueux des zones humides, de la biodiversité, de l'eau et de manière plus générale, de l'environnement.

Ce projet, qui pourrait être éligible aux financements accordés par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires au titre des « Sentiers Nature », passe sur quelques chemins ou propriétés privés pour lesquels il est nécessaire, au préalable, de conclure des conventions de passage avec les propriétaires intéressés.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- . Signer les conventions de passage établies avec lesdits propriétaires préalablement identifiés ;
- . D'inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits nécessaires au balisage et à l'aménagement du tracé de la première partie du Parcours dit « Le Sentier du Petit Cousté » ;
- . De solliciter des subventions auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires en vue de l'aménagement de ces sentiers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé
Après en avoir délibéré,

Décide

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires privés ;
d'inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits nécessaires au balisage et à l'aménagement du tracé de la première partie du Parcours dit « Le Sentier du Petit Cousté ».
de solliciter des subventions auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires en vue de l'aménagement de ces sentiers.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 décembre 2022
Le Maire,

